

Guide pratique de la rentrée scolaire

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
2019 / 2020

La rentrée scolaire aura lieu
le **lundi 2 septembre 2019**
à **8 heures 35**



www.azaylebrule.fr

#58

SOMMAIRE

- Page 2 : Mot du Maire
- Page 3 : École maternelle
- Page 4 : École élémentaire
- Page 5 : Horaires des écoles - Garderie
- Page 6 : Restauration scolaire - Temps d'Activités Péri-scolaires - Prélèvement automatique
- Page 7 : Vacances scolaires - Subventions accordées aux écoles
- Page 8 : Transports scolaires
- Page 9 : L'accueil de loisirs
- Page 10 : L'APE d'Azay-le-Brûlé



MOT DU MAIRE

La rentrée 2019 / 2020 s'annonce bien, l'effectif stable permet de ne pas craindre de perte de classes, ni en maternelle ni en élémentaire. Ainsi, notre école conserve la cohérence d'équipes pédagogiques qui peuvent ainsi, inscrire dans la durée des projets de grandes qualités. Je remercie les enseignants, les agents communaux, agents intercommunaux et assistantes de vie scolaire ainsi que nos cuisinières de l'application apportée au bien-être de nos enfants. Malgré les budgets contraints, l'école reste et demeure la priorité du Conseil municipal de notre commune d'Azay-le-Brûlé. Donner à tous nos enfants les meilleures chances de s'épanouir et de se projeter dans la vie, est la préoccupation majeure de l'équipe municipale.



Bonnes vacances à toutes et à tous et à bientôt pour la rentrée scolaire.

Jean-Luc Drapeau
Maire d'Azay-le-Brûlé

« Une bonne éducation est le plus grand bien que vous puissiez laisser à vos enfants. »

Citation de Laurent Bordelon
La belle éducation (1694)



25 rue de la Frairie - Le Bourg
79400 Azay-le-Brûlé

Tél.: 05 49 76 07 95

Courriel : ce.0790641T@ac-poitiers.fr

Directrice : Camille Boinot

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE



Classe de petite section (20 élèves)

Enseignante : Camille Boinot

Classe de moyenne section (19 élèves)

Marie-Laure Poupeau

Classe de grande section (21 élèves)

Marie Serdeczny

complément de service Sophie Naulleau

AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS EN ÉCOLE MATERNELLE (ATSEM)

Classe de petite section

ATSEM : Céline Saint-Martin

Classe de moyenne section

ATSEM : Louise Vergé et Sarah Airault (Mercredi matin)

Classe de grande section

ATSEM : Maryse Rossard



AGENTS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Sarah Airault et Annabelle Turpaud



6 route du Quaireux - Cerzeau
79400 Azay-le-Brûlé

Tél.: 05 49 06 59 03

Courriel : ce.0790638P@ac-poitiers.fr

Directeur : Laurent Charrier

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE



Classe de CP (21 élèves)

Enseignante : Hélène Largeas

Classe de CE1 (25 élèves)

Valérie Bourget

Classe de CE2 (26 élèves)

Sandrine Nicoulaud

Classe de CM1 (26 élèves)

Johanna Pascualt

complément de service Sophie Naulleau

Classe de CM2 (26 élèves)

Laurent Charrier

complément de service Sophie Naulleau

AGENTS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Nadine Berthouin, Florence Neaud
et Nadège Souchez



Infos relatives aux deux écoles



HORAIRES DES ÉCOLES

Ouverture du portail à 8 heures 35

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 heures 45 à 11 heures 45 et de 13 heures 15 à 16 heures 15

Mercredi : de 8 heures 45 à 11 heures 45

GARDERIE (située à l'école maternelle)

Elle est ouverte les jours d'école aux horaires suivants :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

le matin de 7h15 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h45

Les mercredis le matin de 7h15 à 8h35 et le midi de 11h45 à 12h45 - (gratuite de 11h45 à 12h)

Tarifs de la garderie

1,80 € le matin, 1,80 € le soir ; 1,80 € le mercredi de 12h à 12h45 ; 4 € supplémentaires en cas de dépassement d'horaire.

(Délibération N° 2017-07-02 du Conseil municipal en date du 04 juillet 2017)

Le goûter est élaboré et fourni par la commune.

Accompagnement aux devoirs (garderie du soir) : Reconduit, il est assuré par Khadija Allam. Cet accompagnement a lieu tous les lundis, mardis et jeudis après la classe.



Infos relatives aux deux écoles



RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs pour l'année scolaire 2019 / 2020 seront de 2,20 € par jour et par enfant et de 3,50 € pour les adultes (Délibération N° 2017-07-03 du Conseil municipal du 04 juillet 2017), les factures mensuelles tiendront bien entendu compte du nombre de jour de scolarité du mois.

Une diminution du forfait mensuel par journée d'absence, pourra être appliquée dans les cas suivants : maladie ou accident sur présentation d'un justificatif d'un certificat médical, évènement familial grave sur justificatif, voyage scolaire ou intempéries (empêchement des transports scolaires).

Un seul lieu de restauration scolaire les mercredis : à l'accueil de loisirs de St-Maixent-l'École.

LES FICHES MENUS SERONT AFFICHÉES AUX ÉCOLES ET SERONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR NOTRE SITE INTERNET ET NOTRE PAGE FACEBOOK.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Les horaires sont inchangés pour la rentrée de septembre 2019. Les TAP sont assurés par les agents communaux. Les programmes seront distribués à l'école élémentaire semaine 36.

POSSIBILITÉ DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Intéressés par le prélèvement automatique SEPA pour les factures de la cantine/garderie ? Vous avez la possibilité de demander le mandat de prélèvement à la mairie ou de le télécharger sur le site Internet de la mairie.

Autres modes de règlement :

- Par chèque : la trésorerie de Saint-Maixent-l'École vous enverra un avis de paiement.
- En numéraire : le paiement se fera directement à la trésorerie de Saint-Maixent-l'École.

Vacances scolaires

ZONE A	
Rentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2019
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2019 au matin
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2019 après la classe et reprise des cours le lundi 4 novembre 2019 au matin
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2019 après la classe et reprise des cours le lundi 6 janvier 2020 au matin
Vacances d'Hiver	Vendredi 21 février 2020 après la classe et reprise des cours le lundi 9 mars 2020 au matin
Vacances de Printemps	Vendredi 17 avril 2020 après la classe et reprise des cours le lundi 4 mai 2020 au matin
Vacances d'Été	Vendredi 3 juillet 2020

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit «de solidarité».

Pour l'année 2019-2020, il n'y aura pas classe le vendredi 22 mai 2020.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ÉCOLES

Subvention sortie éducative : 30 € par enfant pour les deux écoles.

Cadeaux de Noël : 15 € par enfant. Un livre choisi par les enseignants sera remis à tous les enfants à la période de Noël.

Premier livre de lecture : la municipalité a voté une subvention annuelle afin d'offrir le premier livre de lecture à chaque enfant de la classe de CP.

Transport pendant le temps scolaire : 2000 € pour les deux écoles, comprenant les voyages pour se rendre au foyer rural, à la bibliothèque et pour les sorties diverses... (les actions exceptionnelles hors enveloppe sont étudiées au cas par cas par le Conseil municipal).

Fournitures scolaires (pour le fonctionnement des cours en classes) : 26 € par enfant.

Transports scolaires

La Région Nouvelle Aquitaine portant la compétence transport scolaire vous informe que pour la rentrée scolaire 2019 / 2020, les inscriptions au transport scolaire ainsi que le paiement (modalité de paiement en plusieurs fois le cas échéant) pour le SITS, sont à faire en ligne sur le site :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr>

Pour connaître la date d'inscription (pour le département des Deux-Sèvres), veuillez vous rendre à l'adresse ci-dessus.

Pour les familles ne disposant pas d'ordinateur, un accueil est organisé à la Région afin de les aider (Service des transports) :

155 avenue de la Rochelle - CS 18644 - 79026 Niort

Téléphone : 05 47 30 34 35

deplacements79@nouvelle-aquitaine.fr

LA TARIFICATION

La Région continue de subventionner 90% des coûts de services.

Une tarification basée désormais sur un Quotient Familial (QF) reconstitué afin d'adapter la participation Familiale (PF) au revenu de la famille.

Pour le calcul du montant, le représentant légal devra fournir son numéro fiscal et la référence de son dernier avis d'imposition. Une nouvelle tarification scolaire harmonisée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine applicable dès cette nouvelle rentrée scolaire 2019-2020.

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 450€	451 à 650€	651 à 870€	871 à 1 250€	>1 250€
TARIF ANNUEL DEMI-PENSIONNAIRE	30€	50€	80€	115€	150€
TARIF ANNUEL INTERNE	27€	45€	72€	103,50€	135€



L'accueil de loisirs

SERVICE JEUNESSE

Tél. : 05 49 06 36 60

Les accueils de loisirs du mercredi relèvent de la compétence intercommunale. La gestion est assurée par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

L'accueil de loisirs ouvrira ses portes :

LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019

Il sera ouvert tous les mercredis en période scolaire à St-Maixent-l'école (Rue Maréchal Leclerc).

Prise en charge des enfants à la sortie des classes et déjeuner à l'accueil de loisirs.

INSCRIPTIONS à l'accueil de loisirs de St-Maixent-l'école

le samedi 31 août 2019

de 9 heures à 12 heures



DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

- Assurance en responsabilité civile ou extrascolaire en cours,
- Tout PAI (Projet d'Accueil Individualisé) scolaire en cours,
- Photocopie des fiches de vaccinations du carnet de santé,
- Bons vacances MSA signés,
- Le numéro CAF à jour,
- L'attestation d'aisance aquatique (document à fournir sur demande spécifique du directeur en fonction des actions),
- L'avis d'imposition en cours (pour les familles non CAF ou MSA) en cas de première inscription.

ENCADREMENT : L'accueil de loisirs est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection de la Population (DDCSPP des Deux-Sèvres). Les enfants sont placés sous la responsabilité des directeurs et animateurs du service Enfance-Jeunesse intercommunal.

TRANSPORT : Les enfants des écoles d'Azay-le-Brûlé seront transportés **gratuitement** jusqu'à l'accueil de loisirs de Saint-Maixent-l'école.

TARIFICATION

Tranche	1	2	3	4	5	6
Quotient	0 à 550 €	551 à 770 €	771 à 960 €	961 à 1060 €	1061 à 1210 €	1211 € et +
1/2 journée avec repas	7,80 €	8,80 €	11,40 €	11,75 €	11,95 €	12,75 €

L'association des Parents d'Élèves



LE RÔLE DE L'APE

L'A.P.E est une association composée de Parents d'Élèves bénévoles, élus pour un an. Elle représente tous les parents des 2 écoles maternelle et élémentaire.

Elle est un lien privilégié entre les différents acteurs de la vie scolaire : parents, enseignants, élus et personnel communal.

Elle organise des manifestations tout au long de l'année telles que : ventes de gâteaux et de plantes, loto, bourse aux jouets, spectacle de Noël et fête des écoles... Ces actions servent à récolter des fonds pour financer ces manifestations ludiques et également soutenir les écoles dans leurs projets comme les sorties scolaires ou achats de matériels destinés aux enfants.

N'hésitez pas à rejoindre l'association.

Courriel : ape.ecolesdazay@yahoo.fr

**L'Assemblée générale de l'APE
aura lieu le vendredi 13 septembre
2019 à 19h30 au foyer rural de
Cerzeau**



0-0-0-0-0-0-0

Mairie d'Azay-le-Brûlé - 8 route du Quaireux - Cerzeau - 79400 Azay-le-Brûlé

Directeur de la publication : Jean-Luc Drapeau, Maire

Réalisation et conception : Noureddine Zougari, Mairie d'Azay-le-Brûlé

Tirage : 900 exemplaires - Guide imprimé par Raynaud Imprimerie

Ne pas jeter sur la voie publique.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS



MAIRIE D'AZAY-LE-BRÛLÉ

8 route du Quaireux
Cerzeau

79400 Azay-le-Brûlé

Ouverte du lundi au vendredi de 13h à 17h

CONTACT

Noureddine Zougari

azaylebrule.communication@orange.fr

05 49 06 73 78



www.azaylebrule.fr

